



HAL
open science

Forêts sacrées de Polynésie : l'exemple de 'Uvea-Wallis

Hélène Guiot

► **To cite this version:**

Hélène Guiot. Forêts sacrées de Polynésie : l'exemple de 'Uvea-Wallis. Cahier des thèmes transversaux ArScAn, 2006, VI, pp.187-193. hal-02188035

HAL Id: hal-02188035

<https://hal.science/hal-02188035>

Submitted on 18 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Forêts sacrées de Polynésie : l'exemple de 'Uvea-Wallis

Hélène GUIOT

(UMR 7041 ArScAn - Ethnologie préhistorique)

L'île de 'Uvea, Wallis en langue française, est une île de Polynésie occidentale, associée administrativement à Futuna, à 240 km, avec laquelle elles forment un Territoire d'Outre Mer (Figure 1). Sa population est évaluée à environ 12 000 personnes, pour une superficie de 96 km². Sur cette île basse, ceinte d'un lagon et d'une barrière de corail, aucun cours d'eau ne s'écoule en permanence : l'eau douce y existe sous forme de sources de résurgences et de lacs de cratère.

Les premiers peuplements, en provenance de l'Ouest, creuset d'une culture océanienne ancestrale, se situent aux alentours de 1000 avant J.-C.

Comme ailleurs en Océanie, les sources dont disposent les archéologues s'enrichissent des observations des voyageurs, des récits des missionnaires, des notes des administrateurs, et des études ethnologiques, passées comme actuelles, ainsi que des études sur la tradition orale. Les données présentées ci-après sont le résultat de prospections archéologiques, d'enquêtes ethnographiques et d'études bibliographiques, réalisées entre 1993 et 1999.

Le fonctionnement de l'écosystème dans les représentations des Uvéens

Trois composantes essentielles structurent les représentations uvéennes sur le fonctionnement de l'écosystème (Figure 2).

1/ Les Uvéens désignent la terre de leur île par le terme *fenua*, qui s'applique également au placenta. La terre est donc une entité femelle, dont la fonction essentielle, à l'instar d'un placenta, consiste à nourrir les êtres qu'elle porte.

2/ Ces êtres se regroupent dans une entité appelée *'ulufenua*, qui comprend les hommes et les femmes nés sur l'île, les animaux, les végétaux et les minéraux.

3/ La vitalité qui habite les êtres, notamment les plantes, est appelée *ma'uli*. Il s'agit d'un principe mâle, qui féconde le sol, véhiculé par l'eau. Originellement, celle-ci est envoyée par les dieux, sous forme de pluie qu'attirent les grands arbres.

La régénération du principe vital, *ma'uli*, s'accomplit dans l'espace que les Uvéens nomment *vao tapu* ou forêt taboue (Figures 3).

Le *vao tapu* : forêt taboue de 'Uvea

Les Wallisiens la définissent actuellement comme une forêt protégée, défendue, un espace végétal non planté par l'homme, où il est interdit, par un *tapu* imposé par le roi (et dont le respect est contrôlé par la chefferie), de faire des cultures et d'abattre les arbres de façon inconséquente.

Le *vao tapu* contemporain constitue une auréole autour du lac de cratère appelé Lalolalo,

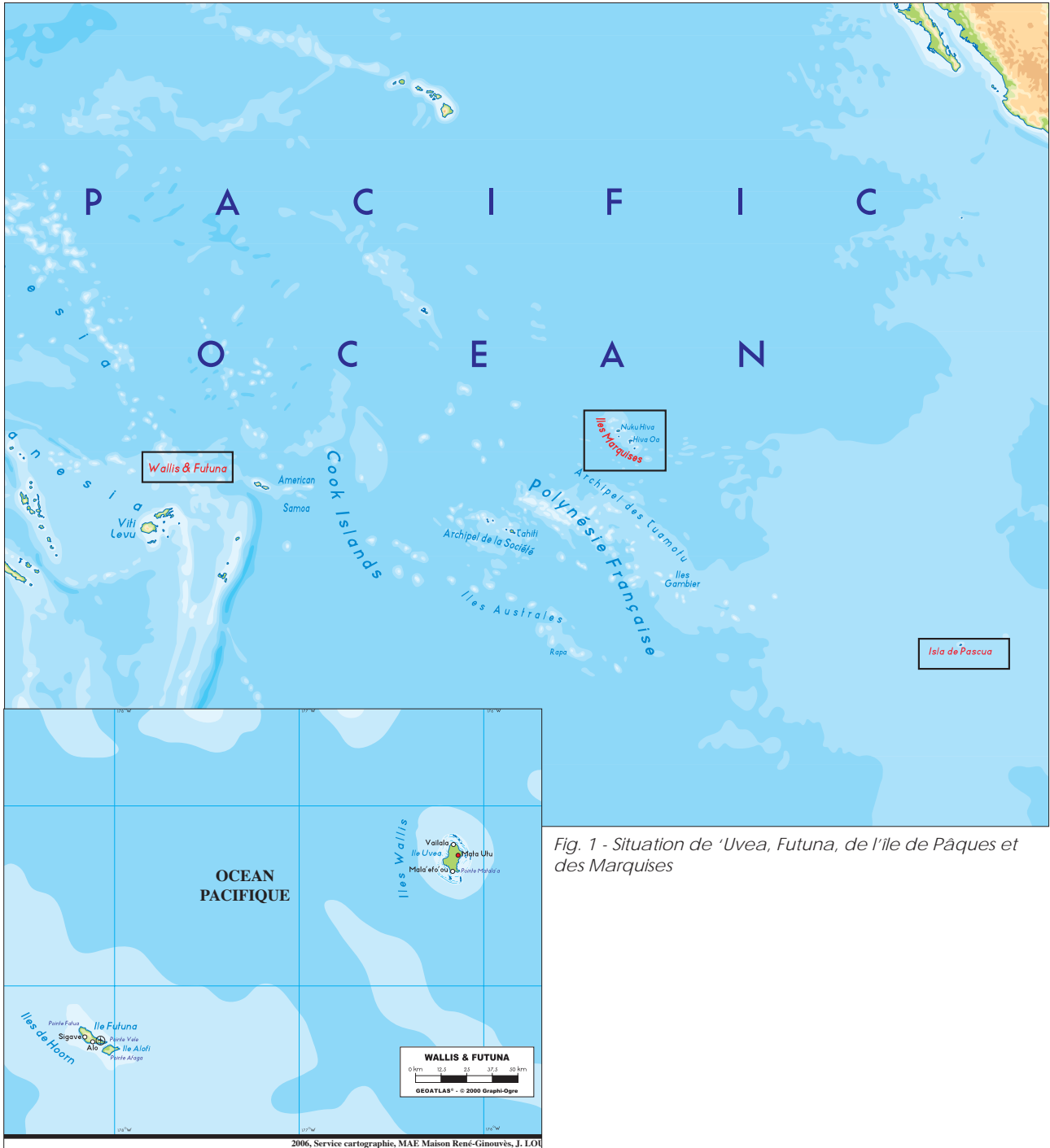


Fig. 1 - Situation de 'Uvea, Futuna, de l'île de Pâques et des Marquises

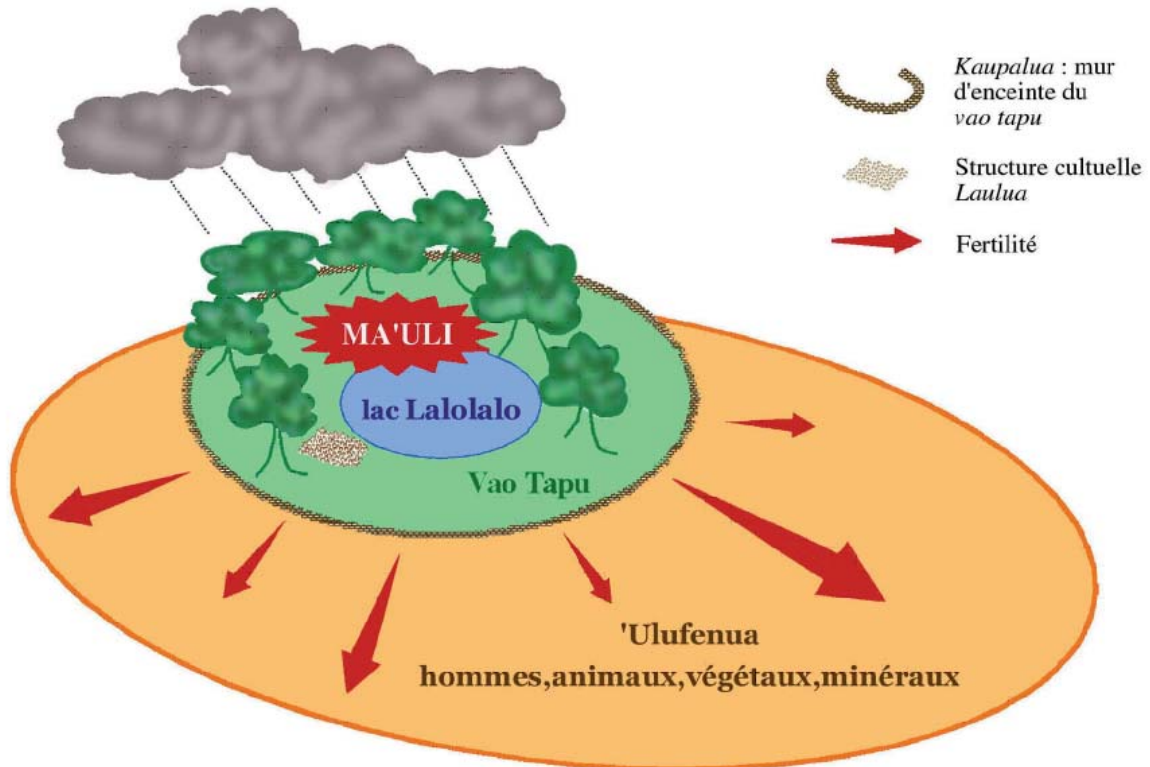


Fig. 2 - Le fonctionnement de l'écosystème selon les représentations des Uvéeens (©Hélène Guiot)

dans les districts de Mua et de Hahake (Figure 4). Il occupe une surface de 106 hectares (lac compris).

Afin de localiser et d'identifier le *vao tapu*, l'homme en a marqué les limites. Un chemin de terre, *kele tapu* (litt. «chemin tabou»), proprement débroussé, encadré de deux murets de pierre, circonscrit le *vao tapu* sur plusieurs kilomètres (Figure 6).

La chefferie, responsable de l'entretien des limites, empruntait le *kele tapu* afin de vérifier si les terres familiales périphériques n'empiétaient pas sur le *vao tapu*. La frontière était matérialisée également par la différence de végétation entre le *vao tapu* et ces terres familiales, cultivées épisodiquement, qui l'encadraient.

Les fonctions du *vao tapu*

- *Te ma'uli o te fenua*

De façon unanime, les Wallisiens associent de prime abord au *vao tapu* le qualificatif de «*te ma'uli o te fenua*», c'est-à-dire la vitalité, l'énergie du pays, et lui accordent donc une importance fondamentale.

Les grands arbres qui peuplent cette forêt tirent les nuages vers leur sommet et permettent à la pluie de s'écouler dans le lac Lalolalo. Tel un réservoir naturel, celui-ci la diffuse ensuite, régulièrement et durablement, par des fissures souterraines, à l'ensemble de l'île, sous forme d'eau, d'humidité et de fraîcheur ; ce qui permet aux êtres vivants du '*ulufenua* de croître et de se multiplier.

- Le *vao tapu* comme origine

En relation avec ses caractéristiques, le *vao tapu* joue un rôle majeur dans l'origine et la dispersion des sources d'eau, par les fissures souterraines, et dans celles des espèces d'arbres : toutes les essences que l'on trouve sur l'île proviennent du *vao tapu*. Mais ceux du *vao tapu* sont de dimensions supérieures à ceux du reste de l'île.

C'est donc dans le *vao tapu* que, depuis des temps immémoriaux, naissent les arbres au port majestueux et les oiseaux leur sont intimement liés, car, hôtes de leurs ramages, ils œuvrent pour leur dissémination, ce qui permet à l'homme de trouver sur toute la surface de 'Uvea des essences ligneuses de noble origine.

- Le domaine des dieux



Fig. 3 - Le lac Lalolalo (©Hélène Guiot)

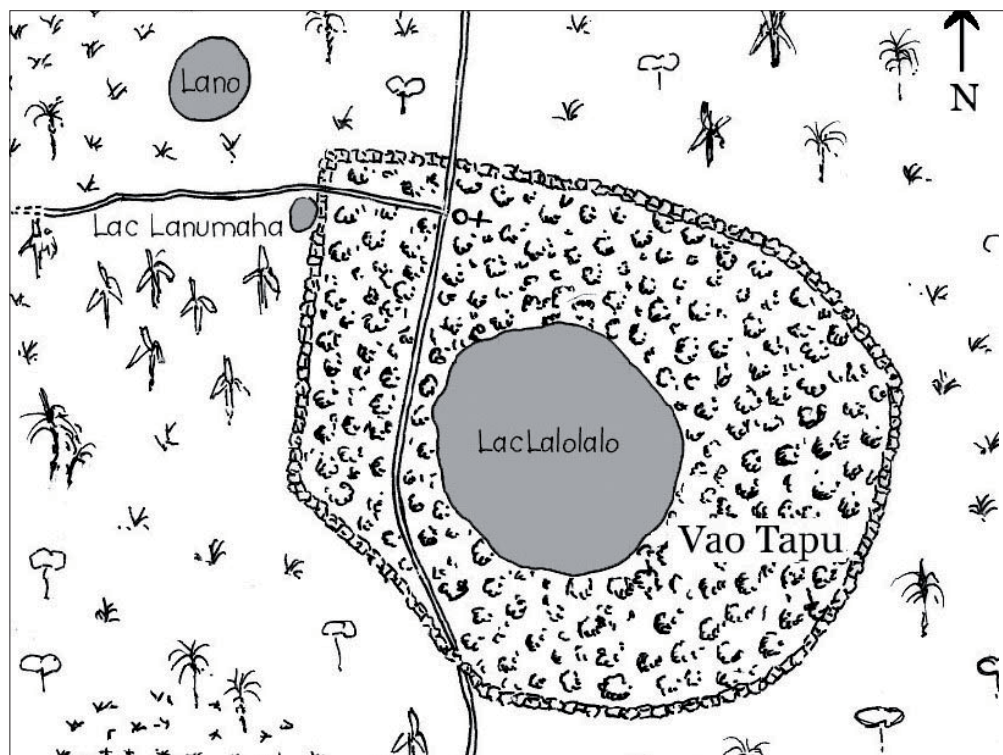


Fig. 4 - Le lac Lalolalo et le vao tapu (©Hélène Guiot)

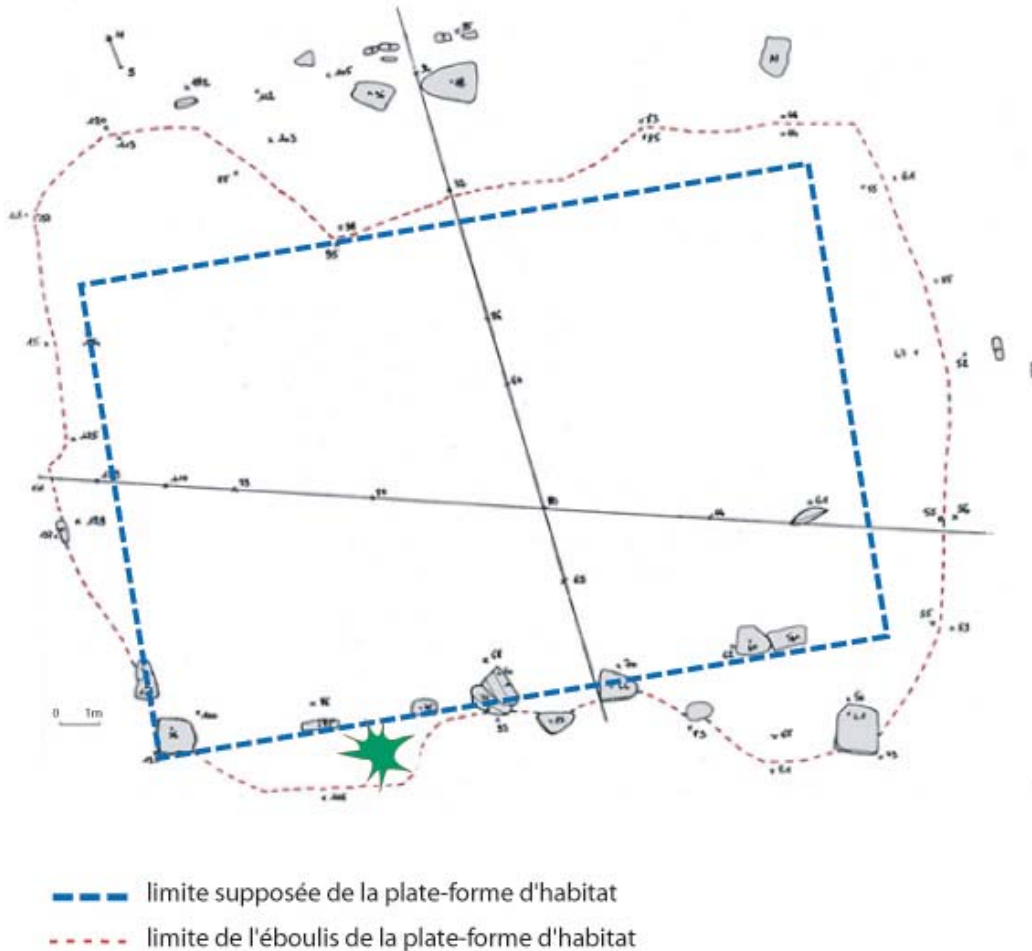


Fig. 5 : Reconstitution de la plate-forme de Laulua (©Hélène Guiot)

Évoquer le *vao tapu* avec des Wallisiens les conduit invariablement à exprimer des sentiments de respect mais aussi de crainte, dues aux proportions remarquables des arbres et à la pénombre qu'ils génèrent.

Ce lieu éloigné et retiré fait aujourd'hui l'objet de nombreux récits qui relatent des événements très anciens, ou revêtant un caractère étrange souvent associé aux dieux de l'ancienne religion polythéistes. On raconte ainsi qu'un homme parti pour couper un gros arbre qu'il avait repéré dans le *vao tapu* constata que du sang s'écoulait du tronc qu'il venait de frapper. Il s'aperçut alors qu'il s'agissait d'une énorme anguille¹ ... et s'enfuit en courant !

De façon récurrente, les anciens expliquent qu'ils ne pénétraient pas sans réticence dans le *vao tapu* et qu'autrefois, les femmes n'auraient même jamais songé s'y promener. C'est le domaine des

¹ Les anguilles, animal associé à la royauté, sont perçues comme les gardiennes des sources d'eau douce.

divinités.

- Un lieu de refuge

Le *vao tapu* sert d'asile aux êtres humains qui ont enfreint l'ordre social. Dans le cas d'un crime grave, le meurtrier pouvait se cacher dans la forêt sans que personne n'ait le droit d'intervenir pour inciter à sa capture. Après quelque temps, le coupable avait la possibilité de regagner son village, pardonné. Comme si par ce séjour en ce lieu sacré, sous l'autorité des dieux, le fugitif était lavé de ses fautes. On serait tenté d'y voir l'action régénératrice du *ma'uli*.

- Une source d'approvisionnement en matières premières

Les ligneux du *vao tapu* sont, entre autres, pourvoyeuses de bois d'œuvre de qualité, utilisé essentiellement en charpenterie de marine et domestique. Mais ces arbres étaient destinés à la

construction d'ouvrages prestigieux à l'usage des chefs, pour leurs maisons et leurs pirogues. Ainsi, le *vao tapu* ne délivrait certains de ses bienfaits qu'aux catégories sociales privilégiées. En retour, un pouvoir politique fort et motivé permettait d'assurer la pérennité du *vao tapu*, en surveillant l'application de ses règles d'utilisation.

Les règles qui régissent l'espace *vao tapu*

Le *vao tapu* du Lalolalo se définit comme une forêt bénéfique à toute chose et à tout être vivant de Wallis. Aucun individu ne peut être propriétaire du *vao tapu*, utile à tous : cette forêt est, en quelque sorte, une propriété collective de la population de l'île.

D'abord, à proximité du *vao tapu*, hommes et femmes manifestaient leur respect de différentes manières, évitant de faire du bruit, s'excusant du trouble provoqué par leur passage, baissant la tête. A l'entrée dans le *vao tapu*, toujours motivée par une raison impérative, les marques de respect étaient obligatoirement exprimées avec plus d'emphase. On devait interpeller et saluer l'un des dieux afin de ne commettre aucune offense.

Si le but de la visite était l'abattage d'un arbre, l'artisan faisait son possible pour accomplir son travail proprement et sans mutiler l'arbre et ses alentours inutilement.

Les règles fondamentales d'utilisation des ressources du *vao tapu* sont de deux ordres :

- il est interdit de couper les arbres de façon inconsidérée, car ils sont les principaux facteurs de production du *ma'uli*. Afin qu'ils atteignent une hauteur suffisante et puissent attirer la pluie, il est nécessaire de laisser ces arbres se développer sans intervenir dans leur croissance. Même morts, l'homme ne peut songer à les utiliser ;

- il est interdit d'y cultiver les végétaux alimentaires (ignames, taros, bananiers, ...) pour les raisons suivantes : de petites tailles, ils n'attirent pas la pluie et ne fournissent pas un ombrage suffisant pour entretenir l'humidité. Les végétaux apportés par l'homme n'ont donc pas la capacité de régénérer le *ma'uli*.

Avant l'arrivée des Européens, végétaux et minéraux du *vao tapu* n'étaient utilisables que pour

les constructions de prestige destinées aux chefs ou aux prêtres de l'ancienne religion. Les hommes qui y pénétraient étaient des spécialistes reconnus, maîtrisant un corpus de connaissances les plaçant au-dessus du reste de la population.

Au sein du *vao tapu*, s'observe une terrasse naturelle, où s'implantent des structures anthropiques, au lieu-dit Laulua (Figure 5). Au bas d'une pente, une terrasse naturelle, à l'aplomb du lac, comporte une structure pré-chrétienne qui semble bien être un site culturel de l'ancienne religion, un escalier aménagé dans la pente et peut-être des sépultures.

La structure se présente comme une plate-forme quasi rectangulaire, couverte d'un cailloutis de basalte, vacuolaire dans sa presque totalité, et encore pourvue de quelques pierres de bordure apparentes, dont certaines posées de chant. La structure s'élève de 50 cm au maximum au-dessus du sol. Le cailloutis de surface, éboulé sur les quatre côtés, efface les contours exacts de la plate-forme ; on peut estimer sa longueur à 12 m et sa largeur à 7 m. Ce monument évoque une plate-forme d'habitation à destination particulière : il s'agirait vraisemblablement du lieu de résidence d'un prêtre de l'ancienne religion, où il effectuait également des rituels. Cet usage attribué à la plate-forme s'insère de façon cohérente dans le modèle de fonctionnement de la forêt taboue : aux temps de la religion polythéiste, elle constituait le lieu de séjour privilégié de nombreuses divinités, où se rendaient seulement des personnes au rôle et au statut spécifiques.

Il faut enfin noter que c'est non loin de là que d'un surplomb rocheux étaient nourries les anguilles sacrées du lac Lalolalo, pratique qui survivait au cours des premières décennies du XXe siècle.

Conclusion

Après avoir identifié des conceptions similaires à celles présentées ici, dans l'ensemble de l'aire polynésienne (Guiot, 1998), conceptions adaptées aux variations topographiques et hydrographiques des îles, il apparaît que les Polynésiens possédaient une conscience claire de l'importance d'assurer le renouvellement de la fertilité de leur écosystème insulaire et y associaient un corpus de pratiques favorisant ce renouvellement. Au sein de ce système, certains groupements de ligneux, quelle que soit leur superficie, jouaient un rôle central, et peuvent être qualifiés de forêts sacrées.

Bibliographie

GUIOT H. (1998) - Forêt taboue et représentations de l'environnement à 'Uvea (Wallis). Journal de la Société des Océanistes n°107, p. 179-198.

DUPUY F., GUIOT H. (2000) - Concevoir et construire un environnement. In : Guiot H. (ed.) 'Uvea-Wallis, une île pêchée par les dieux. Chartres, Musée des beaux-arts de Chartres : 102-104.